

Conditions de garantie

VusionGroup commercialise ses produits (« **Produits** »), qui peuvent être tout type de matériel vendu par VusionGroup et ses Affiliés, à des clients directs (« **Client** ») ainsi qu'à ses revendeurs agréés (« **Partenaire** »). VusionGroup accorde une garantie de base sur ses produits (« **Garantie de Base** ») selon les conditions énoncées dans les présentes conditions de garantie, sauf disposition contraire issue de la législation en vigueur (« **Conditions de garantie** »).

1) Durée de la Garantie de Base (« **Durée de garantie** »)

La Durée de la Garantie de Base de tout matériel sera de douze (12) mois à compter de la date de facturation du Produit au Client ou au Partenaire.

Dans le cas d'un Produit ayant été réparé ou remplacé par VusionGroup au titre de la Garantie de Base, la Durée de garantie restante applicable à ce Produit sera prolongée de quatre-vingt-dix (90) jours.

2) Étendue de la Garantie de Base des Produits

Les caractéristiques, l'applicabilité technique et les conditions d'utilisation des Produits commercialisés par VusionGroup sont présentées dans une description fonctionnelle ou une fiche technique, disponibles pour chaque Produit sur le site Web de VusionGroup (« Description fonctionnelle »). Les piles ne sont pas couvertes par la Garantie de Base.

VusionGroup déclare et garantit qu'au moment de sa remise au Client ou au Partenaire, chaque Produit est dans un état de fonctionnement conforme à la Description fonctionnelle correspondante et présente les caractéristiques normalement attendues ainsi que les évolutions les plus récentes. Toute autre propriété spécifique d'un Produit doit être expressément mentionnée et acceptée par écrit par les parties et ne peut être sous-entendue par le Client ou le Partenaire.

3) Maintenance

Toute assistance exclue de la Garantie de Base fera l'objet d'un devis ou d'un contrat de service séparé qui sera conclu avec le Client ou le Partenaire.

4) Signalement de Défauts dans le cadre de la Garantie de Base

Tous les défauts, bugs ou autres erreurs (« **Défauts** ») détectés sur le Produit pendant la Durée de garantie seront signalés à VusionGroup. Tout signalement d'un Défaut (« **Avis de défaut** ») doit être effectué par voie électronique, en envoyant un e-mail à l'une des adresses suivantes :

- EMEA : support@ses-imagotag.com
- AMERICAS : support.na@ses-imagotag.com
- ASIA : support.asia@ses-imagotag.com
- CEE : support.cee@ses-imagotag.com

Dans tous les cas, l'Avis de défaut indiquera précisément (i) le type de Défaut, en en donnant une description détaillée, (ii) l'application durant laquelle le Défaut est survenu, (iii) la preuve d'achat et (iv) toute mesure déjà prise par le Client pour réparer le Défaut.

Si le Client ou le Partenaire ne signale pas un Défaut dûment et en temps voulu à VusionGroup, il ne pourra exercer aucun recours juridique (notamment aucune réclamation au titre de la garantie ni demande d'indemnisation) vis-à-vis de ce Défaut.

5) Procédure de garantie

En cas de réclamation justifiée au titre de la Garantie de Base concernant un Produit défectueux, VusionGroup enverra au Client ou au Partenaire une Autorisation de retour d'article (« **RMA** »), qui devra être jointe à tout Produit défectueux retourné (quantité minimum pour obtenir un RMA : quantité minimale de vente). Le retour des Produits défectueux se fera aux frais et risques du Client ou du Partenaire et devra respecter les directives indiquées dans le mode opératoire relatif au RMA. En cas de retour d'articles hors garantie par le Client ou le Partenaire, VusionGroup se réservera le droit d'appliquer des frais de gestion.

Après examen, VusionGroup pourra, à son entière discrétion, décider de :

- (i) réparer le Produit défectueux, ou
- (ii) remplacer le Produit défectueux par un produit équivalent (qui pourra être neuf ou équivalent à du neuf), ou
- (iii) rembourser le Produit défectueux.

Toute autre réclamation ou recours juridique, notamment tout droit de demander une réduction tarifaire ou tout droit de conversion, ainsi que toute demande d'indemnisation, sera exclu.

Si un Défaut est dû à la négligence du Client ou du Partenaire, ce dernier dédommagera VusionGroup de tous les coûts qu'il aura encourus en lien avec l'étude et l'évaluation du Défaut en question.

6) Conditions

VusionGroup décline toute responsabilité, de quelque sorte que ce soit, en cas de défauts ou de pannes d'un Produit :

- (a) dus à la (ou les) pile(s) des Produits ;
- (b) dus à des erreurs d'application de quelque type que ce soit ou à d'autres formes de manipulation incorrecte du Produit et qui auraient pu être évitées par une utilisation attentive et adaptée du Produit ;
- (c) résultant d'un changement des composants du système d'exploitation, des interfaces ou des paramètres ;
- (d) dus à l'exposition du Produit à des circonstances telles que des feux, des accidents, des coupures d'électricité, etc. causés par des facteurs externes indépendants de VusionGroup ;
- (e) dus à des opérations d'inspection et/ou de maintenance du Produit inadéquates effectuées par le Client ou le Partenaire ou tout tiers ;
- (f) résultant d'une utilisation du Produit non conforme aux recommandations et spécifications de VusionGroup (par ex. utilisation ou installation non conforme à la Description fonctionnelle applicable ou à d'autres spécifications fournies par VusionGroup, installation d'un logiciel, d'une interface, d'un système d'alimentation électrique ou d'un autre équipement non compatible, nombre de mises à jour ou d'actualisations supérieur aux limites préconisées, etc.) ;

(g) résultant de conditions d'utilisation ou de stockage néfastes au bon fonctionnement du Produit (par ex. utilisation anormale, maintenance et/ou stockage incorrects) et/ou non-respect des spécifications applicables concernant l'environnement du Produit ;

(h) causés par le Partenaire ou le Client, leurs agents, collaborateurs, tout autre fabricant ou tout tiers extérieur à VusionGroup et indépendant de celui-ci.

7) Vusion Care & Vusion Care Plus - Extensions de garantie optionnelles

En supplément de la Garantie de Base, VusionGroup permet à ses Clients et Partenaires de souscrire aux offres d'extension de garantie Vusion Care et Vusion Care Plus qui étendent le périmètre et la durée de garantie des Produits. Les conditions applicables à ces deux offres d'extension de garantie sont disponibles via le lien suivant : https://www.vusion.com/wp-content/uploads/2023/12/2023-11-30_Vusion-Care-Vusion-Care-Plus-conditions_EN_V2.pdf

La souscription aux offres Vusion Care et Vusion Care Plus n'exclut pas l'application de la Garantie de Base en application des présentes Conditions de garantie.

8) Responsabilité

Toute responsabilité de VusionGroup vis-à-vis du Client ou du Partenaire sera exclue en cas de dommages de tout type (hormis préjudices corporels) dus à la négligence légère de VusionGroup. De plus, toute responsabilité de VusionGroup sera exclue en cas de manque à gagner, de perte ou de corruption de données ou de pertes ou dommages indirects, de quelque sorte que ce soit. La responsabilité de VusionGroup en cas de dommages (hormis préjudices corporels et dommages dus à une négligence grave ou à une faute intentionnelle), le cas échéant, se limitera par ailleurs à la réparation, au remplacement ou au remboursement du prix d'achat payé pour les Produits en question, au choix de VusionGroup.

9) Dispositions finales

Le Client ou le Partenaire ne peut transférer à des tiers les droits issus de la Garantie de Base qu'avec l'autorisation expresse de VusionGroup. Les présentes Conditions de garantie seront soumises au droit français, sans aucune référence à ses principes de conflit des lois. L'applicabilité de la Convention de Vienne (CVIM) est exclue. Les différends qui ne pourront être résolus à l'amiable seront exclusivement présentés au tribunal de Nanterre, en France.

Si une disposition des présentes Conditions de garantie est, en tout ou partie, nulle et non avenue, annulable ou inapplicable, cela n'affectera pas l'application des autres dispositions. Toute disposition nulle et non avenue, annulable ou inapplicable sera remplacée par une disposition valable qui se rapprochera autant que possible de l'esprit de la disposition initiale.